

Après la mort de Kersten survenue le 3. 1. 1865, Gilson entra pour quelque temps dans la direction du «Journal Historique et Littéraire» pour s'occuper tout particulièrement des questions religieuses, théologiques et philosophiques \*), Emile Lion assumant la rubrique politique et littéraire.

Son dernier article «*Fondements et périls de l'ordre social*» parut le 1. 3. 1867 et constituait une réponse «à certaines exagérations» de Mgr Dupanloup.

C'est en 1868 que Gilson répondit comme suit à l'abbé A. Manier P. S. J., supérieur du Grand Séminaire de Reims, qui lui avait demandé des explications sur la doctrine des «idées innées» que notre chanoine avait défendues dans le «Journal Historique»: «Il est bien vrai que le 'Journal Historique' a soutenu cette doctrine, mais uniquement dans le but de prouver qu'il y a dans l'âme un principe actif, doué d'une rectitude naturelle, possédant une force spontanée qui tire de son sein propre (à l'occasion des sensations) des notions pures dont l'objet est éternel et immuable, notions qui n'entrent nullement dans l'âme par le véhicule de la parole ou du langage révélé. Mais le 'Journal' n'a jamais soutenu qu'il y eût dans l'âme des idées innées *particulières et déterminées*. Nous avons toujours été d'accord avec M. Kersten sur ce sujet comme nous croyons l'être aussi avec Descartes. ... Je sais bien que la question des idées innées renferme de grands mystères; qu'elle peut conduire d'un côté, en les niant, au matérialisme, de l'autre, en les affirmant, à des abstractions réalisées et même au panthéisme. Car si l'âme ne possède pas, dès le principe, une seule idée *objective déterminée*, en quoi existe sa spiritualité?» (p. 381).

Voilà pour la vie au *grand jour* d'un ecclésiastique qui se disait fils fidèle de l'Eglise. Nous avons dû consacrer un assez grand nombre de pages à cette partie de la vie de Gilson, sinon le lecteur aurait difficulté à saisir comment Théophile Schroell eût pu arriver à accepter les «Considérations» du chanoine.

Pour ce qui est des *pensées intimes* de Gilson, elles ont été révélées et par ses «Considérations» et par ses «Oeuvres posthumes» publiées en 1904.

Ces dernières (cf. «Voix d'outre-tombe» écrites en 1863) nous apprennent que déjà en 1836 Gilson avait l'intention de renoncer à ses fonctions ecclésiastiques mais qu'il en fut dissuadé par son évêque (p. 10) et par ses amis. Le secret — non d'avoir perdu la foi en Dieu, mais celle en l'Eglise romaine — fut si bien gardé que même Kersten restait dans l'ignorance «du fond de la pensée de son ami en matière de religion». (p. 15).

---

\*) Les principaux articles de Gilson furent réimprimés en 1872 en une brochure ayant pour titre «*Huit articles du chanoine Gilson sur l'enseignement des principes constitutifs de l'ordre social*». Ils défendent presque tous la thèse préférée que «le droit naturel (en général) est considéré comme la véritable base constitutive des sociétés humaines». (10)